



RCS : POITIERS

Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00380

Numéro SIREN : 802 974 089

Nom ou dénomination : 100% Moto 86

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2015 sous le numéro de dépôt 736

100 % MOTO 86

Acte déposé le

24 FEV. 2015

au Tribunal de commerce
de Poitiers

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €

Siège social : 18 rue du Bois d'Amour 86000 Poitiers



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28/10/2014

L'an 2014, le 28 Octobre à 18 heures 30.

Les associés de la SAS 100% MOTO 86, Société Anonyme Simplifiée au capital de 50 000 euros divisé en 5000 actions se sont réunis au siège de la société.

L'assemblée est présidée par M. RIVIERE Président démissionnaire, qui après avoir fait signer la feuille de présence constate que le quorum est atteint, les actionnaires présents détenant les 5000 actions et autant de droits de vote.

L'assemblée peut délibérer valablement.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition des associés les documents suivants :

- le texte de la convocation adressée à chacun des associés,
- le texte des résolutions soumises au vote des associés

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Démission du Président
2. Démission du Directeur Général
3. Nomination du Président
4. Nomination du Directeur Général

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Prend acte de la démission de M. Clément RIVIERE, de sa qualité de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CR PE
HC

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Prend acte de la démission de M. Charlie HERBST, de sa qualité de Directeur Général

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale nomme **M. Charlie HERBST**, en qualité de Président demeurant chemin privé du paradis 86 800 Saint-Julien l'Ars (86).

M. Charlie HERBST déclare accepter le mandat et qu'aucun motif ne l'empêche de l'exercer. Il indique qu'il consacrera le temps et les moyens nécessaires à l'exercice personnel, plein et entier de ce mandat.

Sa rémunération sera fixée dans le cadre d'une décision collective ultérieure.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale nomme **M. Clément RIVIERE**, en qualité de Directeur Général demeurant 15 Rue France Bloch Serazin 86 000 Poitiers

M. Clément RIVIERE déclare accepter le mandat et qu'aucun motif ne l'empêche de l'exercer.

Sa rémunération sera fixée dans le cadre d'une décision collective ultérieure.

Plus rien n'étant à délibérer, les associés ont signé le présent procès verbal et la séance a été levée à 19 heures 15.

«bon pour acceptation des fonctions»

Bon pour acceptation des fonctions

M. RIVIERE

«bon pour acceptation des fonctions»

M. HERBST

Bon pour acceptation des fonctions

M. PINEAULT

Bon Pour acceptation des fonctions